



PROJET DE PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DES CONSEILS INTER-CONSEILS (CC)

4 octobre 2024 - 10:00-17:00

Participants : tous les conseils consultatifs (CC) étaient représentés au niveau de la présidence, de la vice-présidence et du secrétariat.

De la DG MARE : Directrice générale Charlina Vitcheva, Directeur Stylianos Mitolidis (Dir. D), Valérie Tankink (Chef de l'Unité D.3), Eoin Mac Aoidh (Chef adjoint de l'Unité D.3), Julia Rubeck et Soumaya Bouker (Équipe CC MARE), Caroline Alibert-Deprez (Unité C.1), .

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour

La Commission a convoqué cette deuxième réunion hybride inter-CC de 2024, qui a rassemblé tous les conseils consultatifs (CC). Les réunions inter-CC sont l'occasion d'échanger avec le directeur général et les collègues de la DG MARE sur des sujets qui intéressent largement tous les organes consultatifs. La période de transition de la Commission a été expliquée aux participants, et une mise à jour de l'analyse socio-économique des écosystèmes marins vulnérables (EMV) a été présentée. La réunion s'est également concentrée sur le fonctionnement des conseils consultatifs et a détaillé l'initiative de transition énergétique et le partenariat y afférent.

2. Ouverture et échange de vues avec le directeur général Vitcheva

La directrice générale Vitcheva a souhaité la bienvenue aux membres du CC et les a remerciés de s'être connectés à distance, ce qui a permis une représentation plus large. Elle a rappelé le contexte actuel de transition, avec la nomination du commissaire désigné Costas Kadis, ancien ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement de Chypre et professeur de biodiversité. Il va maintenant passer une audition devant le Parlement européen début novembre.

Le directeur général Vitcheva a confirmé que l'océan figurait en bonne place dans l'agenda politique, y compris pour le président qui a mentionné le Pacte pour l'océan. Les lettres de mission mettent l'accent sur l'engagement des parties prenantes, ce qui se reflète également dans les orientations politiques. On peut également noter dans ces lettres une attention particulière portée aux jeunes générations. La COM reste toujours ouverte à ce type de dialogue et motivée pour le porter à une échelle supérieure.

Mme Vitcheva a également mis l'accent sur l'évaluation du règlement de la Politique Commune de la Pêche (PCP), qui est clairement mentionnée dans la lettre de mission de la Commissaire désignée, ainsi que sur une tâche de projection sur la pêche en 2040. Mme Vitcheva a remercié les CC pour leurs contributions dans le cadre de l'appel à contribution et a souligné que 87 recommandations et avis ont été recueillis et sont en cours d'analyse. Elle a également noté à quel point la DG MARE apprécie la constellation des communautés des CC, qui représentent de larges intérêts sur les sujets.

La deuxième étape consistera en la publication d'une consultation publique plus large. La directrice générale Vitcheva a encouragé les CC à participer activement à la consultation publique, en complément de tous les conseils, recommandations, lettres et contributions diverses fournis au cours de l'année écoulée.

ans sur la PCP. L'idée est que la COM dispose d'une bonne base de données et d'informations pour toute décision prise par la suite. La première étape reste toutefois la mise en place du prochain collège des commissaires.

Questions et réponses (par ordre alphabétique)

L'**AAC** a rappelé toutes les étapes qui ont fait avancer la politique aquacole depuis la dernière réforme de la PCP en 2014, mais a souligné que les mesures politiques actuelles ne portent pas leurs fruits, comme le montre la stagnation du secteur. La cause principale est, selon l'AAC, le manque d'engagement politique dans les États membres (EM) pour développer une aquaculture durable. Par conséquent, l'AAC invite la Commission et les États membres à présenter une réforme de la politique aquacole. L'AAC a également indiqué qu'il attendait de la COM qu'elle entreprenne une évaluation des orientations stratégiques sur l'aquaculture au plus tard en mai 2025.

La directrice générale Vitcheva fait remarquer que l'aquaculture pose un problème de compétence et que la spécificité de ce secteur ne donne pas plus de possibilités de décisions contraignantes. Elle a rappelé que l'aquaculture fait également partie de l'évaluation de la PCP. En ce qui concerne la stagnation, Mme Vitcheva a souligné que la COM s'est concentrée sur les obstacles les plus importants et a publié deux documents d'orientation pour surmonter ces goulets d'étranglement. Elle a également demandé au CAA d'envoyer ses impressions sur le document d'orientation et d'aider ainsi à voir comment la COM peut étendre le travail sur les bonnes pratiques. La bonne chose est que les aliments aquatiques gagnent de plus en plus de terrain parmi les consommateurs et c'est probablement la meilleure impulsion pour le développement du secteur de l'aquaculture. La question est de savoir comment nous pouvons participer à cette tendance en matière d'aliments aquatiques dans l'UE. Le directeur général a annoncé que le mécanisme de l'aquaculture prévoirait probablement une campagne visant à dissiper certains malentendus concernant la qualité des produits de l'aquaculture et leur impact sur l'environnement.

Le BSAC a rappelé que la mer Baltique sert fréquemment de test pour la mise en œuvre du règlement PCP. Le président du CCMB s'est en outre félicité de l'évaluation de la PCP et a salué l'initiative utile et transparente consistant à rencontrer le commissaire avant le Conseil d'octobre et a demandé si cette tradition pourrait être maintenue avec le vice-président Šefčovič. Le président du BSAC a en outre noté que le projet de la flotte de la Baltique peut être un exemple utile pour examiner les réalités de la transition énergétique et des projets connexes.

Mme Vitcheva a remercié le BSAC pour sa contribution aux TAC et aux quotas. Elle note que la COM est convaincue que ces réunions avec le Commissaire avant le Conseil sont la voie à suivre et font partie des revendications de transparence de la COM. Elle parlera au VP Šefčovič, mais sans essayer de revenir en arrière, le VP Šefčovič est le Commissaire désigné pour le commerce et les douanes et il est très exigeant pour lui de se préparer à son audition.

En ce qui concerne le PPA et l'article 4.6, Mme Vitcheva a confirmé qu'il existe des divergences de vues entre le PE et la COM. L'idée était d'apporter de la cohérence : Les PPAs sont là pour apporter de la flexibilité et non de la rigidité.

L'état de la mer Baltique n'est pas encourageant et la prudence reste de mise. Le directeur général a souligné la nécessité de faire preuve de transparence et a noté qu'en mer Baltique, les pêcheries sont victimes de la mise en œuvre incomplète des réglementations environnementales. Il y a des lacunes dans le contrôle des rapports sur le respect des quotas, et les premiers résultats des audits sur le contrôle ne sont pas positifs.

Le BISAC a présenté le travail accompli au cours des derniers mois en collaboration avec la Bulgarie et la Roumanie et a confirmé que la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient avait un impact sur le secteur de la pêche. L'accent a été mis récemment sur les centrales éoliennes en mer et sur l'utilisation de l'énergie éolienne.

leur interaction avec l'aquaculture en mer Noire. Parallèlement, la décarbonisation est un autre sujet important pour le bassin maritime, car il est très difficile de se moderniser tout en conservant la puissance GT des navires actuellement utilisés et il est encore difficile d'absorber le financement et d'utiliser tous les programmes disponibles.

La directrice générale Vitcheva a remercié le BISAC pour ses commentaires positifs sur le rôle des CC dans le soutien au secteur. Elle s'est également félicitée du fait que l'EMFAF soit au service des progrès réalisés, mais a également noté les problèmes d'absorption. Mme Vitcheva a également souligné que c'est une très bonne initiative que les CC investissent du temps sur l'énergie éolienne offshore et qu'il est très important d'être autour de la table.

Le CC-RUP a remercié la Commission pour les efforts qu'elle a déployés pour répondre aux avis ou aux réunions et a salué l'engagement de l'AECP lors de sa dernière réunion en Guyane. 3 Des recommandations sont en cours sur le plan d'action pour le milieu marin, sur la planification de l'espace maritime (MSP) et sur la CICTA.

Le directeur général Vitcheva a confirmé qu'il était impossible d'assister à des réunions en Guyane en cette période de transition et de préparation. Elle a également remercié le CC-RUP pour son implication dans l'extension aux régions ultrapériphériques de la tâche de la CIEM sur les EMV, car prendre soin des EMV est payant, en garantissant que les stocks sont plus sains.

Le LDAC a salué les étapes de l'évaluation de la PCP et les opportunités pour les CC de contribuer via la consultation publique et les sessions dédiées. Le LDAC a en outre souligné l'importance de la dimension externe de la PCP et a rappelé sa position sur les règles du jeu équitables et son travail sur les entreprises conjointes. Il a en outre demandé à la Commission de consacrer davantage de ressources et de capacités à l'augmentation de la contribution scientifique et technique dans les ORGP. LDAC a également plaidé en faveur d'un réseau régional d'APSF afin de garantir la cohérence et la coopération. Par ailleurs, en ce qui concerne la pêche INN, TAAC a réitéré son implication et son travail avec la COM et l'AECP, ainsi que son approche de "tolérance zéro" en la matière. Le LDAC a également exprimé son soutien à l'initiative "Fishers for the Future", mais a fait part de ses inquiétudes quant à la méthodologie, aux profils des pêcheurs et aux scénarios projetés. En ce qui concerne l'initiative de transition énergétique, LDAC a demandé de plus amples informations sur les groupes de soutien et des éclaircissements sur le calendrier de la feuille de route. Enfin, le LDAC a proposé la mise en place d'un forum inter-CC/COM sur la gouvernance dans l'Atlantique du Nord-Est, à l'image du forum inter-CC sur le Brexit.

Le directeur général Vitcheva a confirmé l'importance de la flotte de pêche lointaine ainsi que l'accent spécifique mis dans l'évaluation globale sur la flotte de pêche extérieure et la dimension extérieure de la PCP. En ce qui concerne les ORGP, la directrice générale a reconnu l'engagement de non-discrimination et de transparence, mais a réitéré que le plus important était de le mettre en œuvre. Mme Vitcheva a ensuite commenté la valeur du travail du CC et la nécessité de travailler main dans la main au sein des forums internationaux. En ce qui concerne l'égalité des conditions de concurrence, nous sommes heureux qu'elle soit incluse dans la lettre de mission du commissaire désigné Kadis, car il est important que l'UE soit plus à même de défendre ses intérêts au niveau international. En ce qui concerne la PTE, le directeur général a rappelé qu'elle est financée par des fonds très limités de l'EMFAF et que la COM a subi des coupes dans sa gestion directe.

Le MAC remercie le directeur général pour ses efforts visant à améliorer en permanence le fonctionnement de la réunion inter-CC, en particulier la possibilité d'échanger en permanence avec les parties prenantes. En ce qui concerne le règlement relatif au contrôle des pêches, le MAC mentionne l'article 58 sur la traçabilité et l'étude de faisabilité correspondante pour les produits préparés et conservés, pour laquelle le MAC a fourni des conseils sur les termes de référence. Il recommande en outre que le consultant externe soit tenu de visiter les usines de transformation et de recueillir des informations sur les implications pratiques. Le MAC a également attiré l'attention sur divers défis en cours dans le domaine de la traçabilité.

les relations commerciales entre l'UE et la Norvège, y compris le retard dans l'entrée en vigueur des accords récemment conclus (mécanisme financier de l'EEE, mécanisme financier norvégien, libéralisation temporaire de l'accès au marché), l'augmentation de l'accès du saumon fumé norvégien au marché de l'UE, l'interdiction d'exportation du saumon d'élevage norvégien de l'Atlantique de "qualité production", et l'affaire de cartel enregistrée contre six producteurs de saumon norvégiens. En outre, le MAC a attiré l'attention sur l'initiative en cours concernant la protection des requins par le biais d'une pêche et d'un commerce durables, y compris la nécessité de donner la priorité à une mise en œuvre adéquate de la politique de l'UE "Shark Fins Naturally Attached", plutôt qu'à une interdiction du commerce des ailerons détachés.

Le directeur général Vitcheva a confirmé que la voix de la DG MARE est mieux entendue dans les discussions sur le commerce et l'accès au marché et que la COM est très heureuse que les EM et les CC transmettent le même message : parler d'une seule voix est notre force, car le lien entre la gestion des pêches et l'accès au marché doit être maintenu. En ce qui concerne l'étude de faisabilité, toutes les contributions sur les TdR ont été prises en compte. L'étude de faisabilité sera lancée au début de l'année 2025, ce qui permettra une période de transition. Cette transition devrait être harmonieuse et équitable. La traçabilité est souhaitée par les consommateurs et est positive pour les transformateurs. En ce qui concerne l'initiative relative aux requins, la pression ne devrait pas être déplacée.

Le MEDAC a commenté le PPA de la Méditerranée occidentale et a demandé une plus grande flexibilité pour les PPAs. De plus, le MEDAC a réitéré qu'il est nécessaire d'attendre l'évaluation des résultats bioécologiques et socio-économiques avant de prendre de nouvelles décisions de gestion, considérant également que l'impact socio-économique des 5 années d'entrée en vigueur du PPAs de la Méditerranée Occidentale n'est pas encore connu. Le MEDAC a en outre regretté que le CC n'ait pas été consulté dans les processus décisionnels des initiatives nationales MSP ou des projets MSP financés par l'UE. Le MEDAC a confirmé l'alignement avec d'autres CC (lettre conjointe) sur la demande faite à l'ETP d'envoyer des candidats en tant que coordinateurs potentiels aux différents WGs qui n'incluent aucun budget et que le fait d'exiger que le coordinateur parle couramment l'anglais conduirait à une discrimination dans la participation. Le MEDAC a également noté qu'il n'est pas réaliste de penser à une image complète de la profession liée à la pêche aujourd'hui et s'est donc demandé comment un exercice de prospective pour 2050 tel que Pêcheurs du Futur est possible. Le MEDAC est très reconnaissant de l'organisation du séminaire sur le rôle des CC pendant l'EMD de cette année, et remercie la CE d'avoir donné au MEDAC cette opportunité, qui a renforcé le travail d'équipe entre les CC.

Mme Vitcheva remercie le MEDAC pour ses observations et note que le PPA Ouest-Méditerranée est effectivement le sujet principal à l'heure actuelle. Il est trop tôt pour s'engager sur le contenu de la mise en œuvre des mesures du PPA Ouest-Méditerranée et 2025 sera l'étape importante, avec l'entrée en vigueur de la phase permanente du PPA.

Le CCNE a apprécié le nouveau format de la réunion. Il a remercié la directrice générale pour sa participation au 20^e anniversaire du CCNE (th) et a noté que les résultats de la conférence du CCNE sur l'avenir de la PCP seront pris en compte dans l'évaluation de la PCP. La sécurité alimentaire et la contribution des produits de la mer aux objectifs climatiques seront également à l'ordre du jour. Le CCNE soutient la lettre du CCLD sur l'initiative de transition énergétique et confirme qu'il existe une ambiguïté, même dans les grands secteurs tels que le transport maritime, quant à la voie à suivre pour la transition. Parallèlement, le CCNE rétablit un groupe de discussion dormant sur les questions liées au contrôle, ainsi que sur le changement climatique et le financement de la transition énergétique. Le CCNE travaille actuellement sur des avis relatifs à la cartographie des zones de pêche importantes dans le cadre des efforts de PSM. L'engagement des parties prenantes dans les avis scientifiques est également un sujet d'intérêt actuel et le CCNE a remercié le chef de l'unité scientifique, Mme Ivanescu, pour la réunion inter-CC qui s'est tenue au printemps. Enfin, le CCNE a relayé les préoccupations du secteur concernant plusieurs flux de transitions en cours et les coûts y afférents.

Mme Vitcheva a remercié le CCNE pour l'invitation à l'anniversaire du 20th à Édimbourg et a confirmé qu'elle participerait à la prochaine réunion des directeurs généraux de la pêche de la mer du Nord pour discuter des MSP, ce qui est également d'un grand intérêt pour le CCNE.

Le **CC EOS** a annoncé que l'année 20th de fonctionnement du CC EOS vient de commencer et que le programme de travail annuel contient de nombreux sujets pertinents pour l'inter-CC. Le CC EOS a également contribué aux sessions "Pêcheurs du futur" avec les CC et a indiqué les lacunes dans la création des profils. Le président du CC EOS a également remercié la COM d'avoir accepté de participer à l'atelier multi-CC sur la réglementation des contrôles, soutenu également par le PELCC.

Le directeur général s'est félicité des sessions consacrées au règlement de contrôle, qui apporteront clarté et transparence. L'idée est que le règlement de contrôle révisé réduise la charge en utilisant des technologies numériques.

Le PELAC a remercié la Commission pour la poursuite du dialogue et a souligné la nécessité d'une action rapide sur l'avis du CIEM concernant le stock de maquereau du Nord-Est. Le PELAC s'est en outre félicitée du dialogue avec la Norvège et a exhorté la Commission à intensifier la discussion, car une position ferme et coordonnée serait la bienvenue. Le PELAC a également informé la COM que les groupes de travail ont été renforcés, notamment en ce qui concerne l'approche écosystémique et le bien-être des poissons dans les pêcheries pélagiques.

Le directeur général Vitcheva a insisté sur le fait que la Commission n'est pas d'accord avec l'approche concernant les stocks de maquereaux et les décisions unilatérales et qu'elle a communiqué clairement à ce sujet avec les pays respectifs.

Le CC-SUD a souligné que le CC se concentre sur les propositions historiques de TAC et de quotas et que davantage de données sur les impacts socio-économiques de ces décisions sont nécessaires. Le CC-SUD a également commenté la nécessité d'accorder plus de temps pour réagir à la proposition de l'OCM.

Pause déjeuner

3. Mise à jour de l'analyse socio-économique des écosystèmes marins vulnérables

La Commission a invité le professeur Ralf Döring, président du groupe de travail du CSTEP sur les EMV, à présenter les processus à venir d'analyses supplémentaires des impacts socio-économiques des fermetures d'EMV.

Ralf Döring explique que le CSTEP a reçu une demande de la DG MARE pour une analyse supplémentaire. Deux aspects différents seront étudiés : les éventuels effets de déplacement des fermetures et les impacts sur les pêcheries artisanales. Le CSTEP propose dans ce cadre d'organiser des interactions spécifiques avec les parties prenantes afin de collecter des informations supplémentaires et de recevoir un retour d'information sur certains des résultats de la modélisation. Ce type d'organisation sera utilisé pour la première fois, la nouveauté résidant dans un processus de retour d'information à plus long terme.

L'état actuel des choses est que le CSTEP a analysé les données disponibles en 2023 et a présenté en septembre 2023 les résultats (résultats sur le site web du CSTEP). La DG MARE a demandé que des informations supplémentaires soient fournies sur des questions spécifiques. Par conséquent, toutes les données supplémentaires, les données qualitatives ou les déclarations sont toujours utiles. Le CSTEP travaille actuellement sur les résultats de la modélisation qui seront disponibles, mais aucune date n'a encore été confirmée.

Le professeur Döring a ensuite présenté la manière dont les CC pouvaient être impliqués via la boucle de rétroaction prévue : toute information supplémentaire détenue par les CC peut être envoyée, et ils peuvent répondre à une liste de questions qui sera diffusée plus tard dans le mois. Ces documents seront utilisés comme documents de base pour le GTE, qui se tiendra du 17th février au 21st février 2025. Les CC sont invités à s'inscrire en tant qu'observateurs.

Répondant aux questions, la Commission souligne que le CSTEP se limite aux 87 fermetures et qu'il analysera l'impact futur et inclura les régions ultrapériphériques, contrairement au CIEM qui travaille sur les EMV d'eau profonde. La COM a également répondu aux inquiétudes concernant l'exclusion de la flotte artisanale du champ d'application et a confirmé que le CSTEP avait examiné les segments de la flotte en 2023 et que des données supplémentaires étaient demandées, y compris sur la flotte artisanale.

4. Fonctionnement des CC - bilan de la mise en œuvre du règlement délégué 2022/204

La COM a présenté une vue d'ensemble et un bilan de la mise en œuvre du règlement délégué 2022/204 sur le fonctionnement des conseils consultatifs, en mettant l'accent sur l'équilibre entre les organisations sectorielles et les groupes d'autres intérêts, les méthodes de travail, y compris la transparence et le respect de tous les avis, ainsi que l'exercice d'évaluation des performances.

Le MEDAC a détaillé la situation et souligné que l'équilibre n'est pas un problème puisque le ratio 60-40 est respecté dans tout le CC. La présidence du MEDAC est composée d'un président sans droit de vote et de cinq vice-présidents, trois à 60 % et deux à 40 %, avec la présence de deux femmes à la présidence. Le MEDAC a également accueilli favorablement les clarifications sur les classifications car elles ont amené plus de membres actifs, en outre Oceana et LIFE se sont réinscrits. La plupart des avis du MEDAC font l'objet d'un consensus et des déclarations minoritaires ont été incluses lorsque cela était nécessaire. Le MEDAC utilise davantage de réunions hybrides et en ligne depuis la Covid, ce qui a permis à un large éventail de participants d'y assister. Le MEDAC travaille en 6 langues. L'examen des performances a été lancé en octobre avec une équipe de deux nouveaux experts externes et le Secrétariat espère que cela apportera une approche constructive à l'exercice. Aucun commentaire particulier n'a été formulé sur le montant forfaitaire.

Le CC-RUP a complété en sous-jacent l'importante charge de travail nécessaire, car de nombreuses régions, de nombreux membres, de nombreuses cultures, de nombreux sujets coexistent au sein du CC-RUP et la nécessité absolue de travailler en 3 langues rend tous les processus plus longs. La première évaluation des performances sera lancée bientôt, car l'année d'exercice du CC-RUP (6th) vient de commencer. En ce qui concerne l'approche forfaitaire, le Secrétariat a fait savoir qu'il était difficile de planifier les recommandations si longtemps à l'avance pour compléter le programme de travail.

Le LDAC confirme qu'il travaille en trois langues, ce qui prend également beaucoup de temps. Le Secrétariat explique ensuite le système de préparation accélérée qu'il a mis en place pour les réunions des groupes de travail et les réunions du ComEx. Ce nouveau système a permis au LDAC d'envoyer trois avis en septembre et les efforts déployés pour tenter d'avancer le travail ont été fructueux. En ce qui concerne la transparence, tous les documents sont envoyés et tout le monde a le droit de les commenter afin de s'assurer qu'il n'y a pas de parti pris ni de traitement différent. L'objectif de ces avis est de parvenir à un consensus : si les avis divergent et qu'il n'y a pas de consensus sur un paragraphe, ils sont mentionnés dans les notes de bas de page de l'avis. Le LDAC a déjà réalisé plusieurs évaluations de performance et peut partager avec d'autres CC la méthodologie utilisée. Le LDAC a également souligné qu'il était satisfait de la somme forfaitaire maintenant que des améliorations ont été constatées. Pour conclure, LDAC a également remercié la Commission pour le nouveau format de discussion.

dans la matinée et pour l'accent mis par le directeur général sur la dimension extérieure de la PCP.

Le NSAC a remercié tout particulièrement Mme Valérie Tankink d'avoir organisé une réunion très ouverte avec les secrétariats et s'est félicité des courriels réguliers de mise à jour. Le NSAC a également demandé un ordre du jour plus détaillé pour les réunions, afin d'être mieux préparé pour les interventions. Après trois ans, le NSAC vient d'élire un vice-président de l'OIG. Aucun problème de classification n'est à signaler, mais un commentaire sur les critères relatifs aux actifs et au financement : les secrétariats n'ont pas les moyens de vérifier tous les actifs de toutes les structures lorsqu'elles déposent leur candidature. Le manque de ressources de l'OIG est évident, ce qui complique l'implication du CC. En ce qui concerne les opinions minoritaires, le secrétariat du NSAC a indiqué qu'elles étaient assez rares mais qu'elles étaient toujours mentionnées dans les avis. Le NSAC a particulièrement souffert du Brexit et a subi une forte perte de membres et donc de capacité. En ce qui concerne l'examen des performances, le prochain devrait avoir lieu en 2025 et sera mené de manière indépendante après un examen interne réalisé il y a cinq ans. Le secrétariat a de nouveau noté le positionnement des CC vis-à-vis d'autres parties prenantes (c'est-à-dire au sein du groupe spécial conjoint sur le plan d'action pour le milieu marin) et a demandé si la COM envisageait d'élever le statut des CC.

L'AAC fait référence à un problème de classification et à l'expérience récente et malheureuse de l'ASC qui a demandé à devenir membre du CC, mais comme l'ASC reçoit des fonds des détenteurs de licences et des produits de consommation portant le label ASC, la classification a été remise en question et orientée vers le secteur. L'ASC a alors retiré sa demande, et le président a indiqué que c'était dommage : la catégorisation ne devrait pas être un obstacle. Le prochain ComEx du 29th octobre se penchera à nouveau sur cette question afin de trouver un consensus interne sur la classification.

Le secrétariat du **MAC** a indiqué qu'il n'y avait pas de problème en termes d'équilibre des postes de présidence, puisque la pratique est d'avoir un président issu de la chaîne d'approvisionnement, un vice-président issu du secteur primaire et un autre vice-président issu des OIG. La classification des membres en vertu de l'annexe du règlement délégué peut s'avérer complexe dans la pratique, de sorte qu'il serait utile de clarifier davantage la signification de l'expression "financement provenant d'entreprises". En ce qui concerne l'équilibre et la composition plus large des membres, l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ainsi que les ONG sont représentés. Le secrétariat s'est efforcé d'assurer une représentation géographique plus large et une représentation plus large des intérêts, en particulier des associations d'aquaculture et des ONG, bien qu'il reste difficile d'attirer les ONG en raison de leur manque d'intérêt pour le thème du marché de la pêche et d'un manque général de ressources. En ce qui concerne les méthodes de travail, le nombre de réunions annuelles a augmenté, le secrétariat a joué un rôle plus actif dans les travaux et l'objectif reste de parvenir à un consensus. Comme il se doit, le MAC a procédé à un examen indépendant de ses performances, qui a donné des résultats positifs. En ce qui concerne le passage à une approche forfaitaire, le MAC a accueilli favorablement la nouvelle approche et s'est félicité de l'approbation rapide de la dernière somme.

Le BSAC a souligné que le CC avait fait l'objet d'une révision de ses règles de procédure l'année dernière et qu'elles étaient conformes au règlement délégué. L'équilibre est rapidement mis en œuvre au niveau du ComEx. En outre, la classification n'a jamais été un problème pour le BSAC en tant que tel, mais des discussions périodiques ont lieu sur les déclarations du BSAC afin qu'elles soient plus englobantes. Comme dans d'autres CC, l'éventail des sujets couverts s'est élargi ces dernières années (y compris ETP, MSP, NRL, dimension sociale, etc.) et une réponse a été d'assurer des réunions en ligne pour les multiplier plus facilement. En complément de l'intervention du Secrétariat, la vice-présidente du BSAC est intervenue sur les déséquilibres dans tous les CC qui créent des problèmes car les OIG sont toujours en minorité. Elle a également noté que les sièges des OIG ne sont pas tous occupés, notamment en raison des ressources limitées.

Le CCO ES a rappelé que sa dernière évaluation des performances avait été réalisée l'année dernière et que, dans l'ensemble, le CC EOS fonctionnait bien. Les retards dans la procédure d'octroi des subventions ont été réduits et les améliorations sont les bienvenues.

Le PELAC a confirmé que de nouvelles élections venaient d'avoir lieu et que de nouveaux groupes de travail étaient également créés pour s'adapter à l'élargissement des sujets à couvrir. Les opinions minoritaires ne sont pas un problème dans les travaux du PELAC. L'examen des performances 2021 a mis en avant la nécessité de renouveler les générations du ComEx pour assurer la transmission des connaissances.

Le BISAC a annoncé qu'il y aurait de nouvelles élections lors de la prochaine AG à la fin du mois de novembre. Le BISAC est confronté à une non-participation systématique ou au non-paiement des cotisations, mais l'ensemble des règles de procédure clarifie ce point. Le BISAC continue de travailler sur les lacunes identifiées lors de la précédente évaluation des performances. Afin d'économiser du temps et de l'argent, il a été décidé d'utiliser plus automatiquement des options de réunions hybrides.

CC-SUD a envoyé une contribution écrite après la réunion. Le dernier examen des performances a été effectué en juillet 2024 et a identifié comme une lacune la nécessité d'améliorer la communication externe. La création d'une page LinkedIn sera une première action. Comme d'autres CC, le CC SUD a souligné la difficulté de planifier autant à l'avance le programme de travail pour les mois à venir et la difficulté de maintenir la planification au cours de l'année. De plus, la première attribution de la subvention forfaitaire a subi des retards importants pour CC-SUD.

5. AOB

- Partenariat pour la transition énergétique (PTE)

COM a brièvement présenté l'état d'avancement de l'initiative sur la transition énergétique lancée en février 2023 ainsi que les quatre domaines principaux permettant d'accélérer la transition :

- Améliorer le cadre de gouvernance (par le biais du partenariat pour la transition énergétique)
- Comblar les lacunes grâce à la recherche et à l'innovation
- Développer des compétences humaines adaptées à la transition énergétique
- Améliorer les opportunités commerciales et financières

Le domaine le plus intéressant pour les CC est le partenariat pour la transition énergétique et le mécanisme d'assistance qui est créé pour soutenir cette action. Le mécanisme d'assistance du PTE organisera un atelier par an consacré à chaque segment, mais aussi un atelier général. Le premier atelier est prévu sur les ports et les infrastructures au quatrième trimestre 2024. Le groupe de soutien du PTE est là pour soutenir le mécanisme d'assistance et est composé de 4 experts et d'un secrétariat, pour travailler sur 5 domaines thématiques via 10 groupes de travail. Les CC peuvent fournir des contributions au Groupe de soutien du PTE et une proposition est d'envisager les contributions des CC également au printemps 2025 sur les recommandations finales.

Les CC sont des parties prenantes importantes pour la PTE et toutes les contributions fournies sous divers formats seront les bienvenues. Le COM se félicite de l'annonce faite aujourd'hui selon laquelle plusieurs CC créent des groupes de réflexion sur la transition énergétique et contribueront à l'initiative sur la transition énergétique.

- Article 17

La COM a brièvement présenté l'état d'avancement des travaux sur l'article 17. Le *vade-mecum* sur la répartition des quotas par les États membres au titre de l'article 17 de la PCP est l'un des éléments livrables du paquet "pêche et océans" de 2023.

La COM a remercié les CC pour leur contribution aux consultations menées plus tôt en 2024. Ces contributions ont complété celles des États membres et du CSTEP afin de fournir une base solide pour les travaux à venir.

L'analyse est en cours et se concentrera sur la transparence de l'allocation, qui est une obligation légale et pour laquelle la Commission voit une marge d'amélioration évidente, ainsi que sur la manière dont les allocations fonctionnent dans les États membres. La Commission a souligné qu'elle était particulièrement attentive aux bons exemples de gestion du changement et au rôle joué par les organisations de producteurs dans l'attribution des quotas. La Commission souhaite également explorer les systèmes de quotas négociables. La COM a en outre invité les CC à envoyer d'autres contributions sur l'une ou l'autre de ces questions, s'ils disposent de telles informations, afin de contribuer aux travaux en cours.

Le prochain collège des commissaires européens décidera du calendrier et de l'objet précis du *vademecum* et, dans l'intervalle, la Commission poursuit les travaux techniques nécessaires en arrière-plan.